

BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE

2022



Identité de l'entreprise

Nom

Adresse

N° de SIRET

Contact

Téléphone

E-mail

Calcul de la taxe d'apprentissage (part 13%*)

*13% de la base à verser vers un établissement de votre choix habilité comme COFAP IFOM

Masse salariale 2021 :

€

x 0.68% =

€

x 13% =

€

Montant :

€

Comment verser la part des 13% de la taxe d'apprentissage ?

Règlement par chèque

- Établir votre chèque à l'ordre de **COFAP IFOM**
- Envoyer votre chèque à **COFAP IFOM** :

17 bvd des Martyrs Nantais de la Résistance - 44200 NANTES

Règlement par virement

- Effectuer votre virement à **COFAP IFOM** en indiquant :
"TA COFAP 2022"

Nos coordonnées bancaires

COFAP 17 bvd des martyrs Nantais 44200 Nantes

IBAN : FR76 1470 6000 6828 2364 2000 014

Code BIC (Bank Identification Code) – Code swift : AGRIFRPP847

N° UAI DE COFAP IFOM : N° 0442227G

Un reçu délibératoire vous sera retourné à réception de votre règlement.

Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs